Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le
ID : 035-213501356-20260910-10082026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 SEPTEMBRE 2026

Date de convocation : 4 septembre 2026
Date d'affichage de l'ordre du jour : 4 septembre 2026

Nombre de conseillers :
en exercice : 19
présents : 18
votants : 18

L'an deux mil vingt-six, le dix septembre, à vingt heures quinze minutes, le Conseil municipal de la commune d'Irodouër étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur LE BOUQUIN Mickaël, Maire.
Étaient présents : M. Mickaël LE BOUQUIN, Mme Charlotte FAILLÉ, M. Fabrice BIZETTE, Mme Marie CARESMEL, M. Cédric ALIX, Mme Marie-Bernard MENUGE, Mme Marie-Thérèse CHAUVIN, Mme Sandrine GUILHEM, M. Wilfried LE ROUZÈS, Mme Laetitia PULA, M. Nicolas ESNAULT, Mme Séverine JEAN-ESNAULT, Mme Mélanie GUYADER, M. Benoît DASSÉ, Mme Morgan BERTHELOT, M. Steven DESTÉE, M. Quentin FILY, M. Florian DEROUET.
Était représenté : /
Était excusé : M. Devrig GUIHO
Le Conseil municipal a choisi Madame Sandrine GUILHEM comme secrétaire.

Délibération n° 10-08-2026
Objet : Tarification périscolaire et extrascolaire pour les agents domiciliés hors commune

Monsieur le Maire expose que le 9 juillet dernier, les élus ont voté la tarification 2026-2027 des services périscolaires et extrascolaires communaux et précise que cette tarification prévoit un supplément pour les enfants domiciliés hors commune. Des agents de la commune sont concernés par cette disposition.
Il est proposé que les agents de la commune domiciliés à l'extérieur soient exonérés de ce supplément pour leurs enfants inscrits aux services périscolaires et extrascolaires communaux ainsi qu'au restaurant scolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :
EXONERE du paiement du supplément les agents de la commune domiciliés hors de la commune pour leurs enfants bénéficiant des services périscolaires et extrascolaires communaux ainsi qu'au restaurant scolaire.
AUTORISE Monsieur le Maire, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,
Signé, Le Maire,
Mickaël LE BOUQUIN.

La secrétaire de séance,
Sandrine GUILHEM.